



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>ACCORD-CADRE POUR LE SECTEUR NON-MARCHAND</u>	<u>3</u>
<u>LABELLISATION D'ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA DIMENSION EUROPÉENNE – APPEL À CANDIDATURES.....</u>	<u>5</u>
<u>LA REVALORISATION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LEUR RÔLE ESSENTIEL POUR L'ACCÈS À LA CULTURE SE POURSUIT.....</u>	<u>6</u>
<u>LE PROJET « PETTICOAT GOVERNMENT » REPRÉSENTERA LA BELGIQUE FRANCOPHONE À LA 60^{ÈME} BIENNALE DE VENISE</u>	<u>8</u>
<u>UN NOUVEL OUTIL POUR CONSOLIDER LA COMPÉTENCE « MAISONS DE JUSTICE » EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....</u>	<u>10</u>
<u>2^{ÈME} LECTURE POUR L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF AU SOUTIEN, AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET À L'ÉVALUATION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT .</u>	<u>13</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>15</u>

Accord-cadre pour le secteur non-marchand

Ce vendredi 28 avril, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a signé avec l'ensemble des partenaires sociaux l'accord-cadre tripartite 2022-2025 pour le secteur non-marchand en Communauté française.

Pour rappel, le 1er juillet 2022, le Gouvernement avait pris acte de la proposition des partenaires sociaux quant à la répartition des moyens budgétaires relatifs aux accords « non-marchand ». Il a également décidé de procéder, lors de l'ajustement budgétaire, à l'indexation de ces moyens. Un premier accord portant sur l'affectation des moyens 2022 sous la forme d'écochèques était intervenu le 15 décembre dernier.

Sur base de la concertation poursuivie avec les partenaires sociaux, le Gouvernement, dans sa décision de ce vendredi, a approuvé l'accord-cadre tripartite pour le secteur non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur les modalités de dévolution des moyens prévus pour les années 2023, 2024 et 2025.

La répartition budgétaire de l'enveloppe pluriannuelle entre les différents secteurs est la suivante :

Secteur	Montants
Socio-culturel	12.250.000 €
Enfance	14.224.000 €
Aide à la Jeunesse	8.311.000 €
Associations partenaires des Maisons de Justice	215.000 €
TOTAL	35.000.000 €

Outre la poursuite de la trajectoire d'évolution des barèmes des accords précédents pour atteindre, à terme, les barèmes cibles historiques dits de « 101% », l'enveloppe dégagée permet d'initier des mesures complémentaires telles que la revalorisation du barème de puéricultrices/puériculteurs ou la revalorisation des heures inconfortables dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Le projet d'accord précise également un certain nombre d'éléments dont notamment :

- Les secteurs et les travailleurs auxquels s'applique l'accord ;
- Le mécanisme d'indexation des enveloppes annuelles ;
- La poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre d'un cadastre de l'emploi exhaustif en Fédération Wallonie Bruxelles.

En marge de cet accord, le Gouvernement s'est accordé sur des mesures complémentaires afin de clarifier le mécanisme de globalisation des justifications des subventions à l'emploi et la prise en compte des indemnités de télétravail pour le secteur socioculturel.

« Conscient des réalités et du caractère essentiel du secteur non-marchand dans le cadre du déploiement des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mon Gouvernement a, depuis le début de législature, initié un dialogue constructif avec les partenaires sociaux afin d'apporter des réponses à leurs revendications tout en adoptant une gestion budgétaire responsable au regard des moyens limités. C'est dans ce cadre que des budgets ont été mobilisés dès 2021 afin d'octroyer une allocation de reconnaissance en faveur des travailleurs mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et afin d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité au sein des secteurs socio-sanitaires. Je ne peux que me réjouir de voir maintenant aboutir cet accord cadre qui permettra une revalorisation salariale pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses et améliorera l'attractivité de ce secteur essentiel pour la cohésion sociale et l'emploi » précise le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

Pour le Vice-Président et Ministre du Budget, Frédéric Daerden : *« C'est le secteur non-marchand, ses travailleuses et travailleurs qui incarnent sur le terrain les ambitions de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans toute une série de domaines indispensables à l'intérêt général. Grâce à une concertation fructueuse et à un effort budgétaire considérable, les membres du personnel de ce secteur obtiennent des perspectives pour assumer des missions essentielles à l'avenir des francophones ».*

« Améliorer les conditions de travail et les salaires du personnel de l'enfance est une de mes priorités depuis que je suis Ministre. Cet accord non-marchand est une nouvelle avancée qui permet de dégager 14 millions supplémentaires pour concrétiser cet objectif. Cet accord social d'une ampleur inédite s'ajoute au refinancement massif (+120M€) du secteur que j'ai déjà impulsé. L'accord conclu aujourd'hui dégage aussi 12 millions supplémentaires pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail du personnel du secteur socio-culturel, et continuer à rendre la culture toujours plus accessible », souligne la Vice-présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance Bénédicte Linard.

« Les services du non-marchand remplissent un rôle essentiel auprès des citoyens. En concrétisant l'accord intervenu entre les partenaires sociaux, nous améliorerons leurs conditions de travail via une augmentation barémique dans les secteurs de l'aide à la jeunesse, des partenaires des Maisons de justice ainsi que dans les secteurs de la jeunesse et du sport », indique la Ministre Valérie Glatigny.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be/+32 473 27 14 79

Labellisation d'activités de sensibilisation à la dimension européenne – Appel à candidatures

Dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce vendredi 28 avril, l'appel à candidatures en vue de la labellisation d'activités de sensibilisation à la dimension européenne en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le plan international, est une compétence du Ministre-Président, lequel développe : *« En janvier 2024, la Belgique entamera, pour 6 mois, la présidence du Conseil de l'Union européenne. Nous devons profiter de cette présidence pour mettre en évidence les talents et opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est dans ce cadre que nous lançons cet appel à labellisation. Cette présidence est une réelle opportunité pour la FWB de promouvoir les ses acteurs et ses opérateurs, qu'ils proviennent du monde académique, éducatif, sportif ou culturel, et qui part leurs actions et leurs projets renforcent l'unité européenne et font rayonner les talents de notre Communauté au-delà de nos frontières. Plus que jamais, nous devons mettre nos atouts au service d'une Europe plus unie, plus forte et tournée vers l'avenir ».*

Afin de concrétiser cette volonté, le Gouvernement a libéré une enveloppe budgétaire de 365.000 euros et, dans le même temps, lance l'appel à candidatures permettant la future sélection.

Pour juillet 2023 au plus tard, WBI communiquera aux opérateurs les décisions relatives au subventionnement qui oscillera entre 5.000 à 20.000 euros par activité, en fonction du nombre de participants déterminés.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

La revalorisation des bibliothèques et de leur rôle essentiel pour l'accès à la culture se poursuit

Depuis le début de la législature, le Gouvernement, à l'initiative de la Ministre de la Culture **Bénédicte Linard**, œuvre à renforcer et revaloriser le rôle des bibliothèques, partenaires essentiels dans l'accès de toutes et tous à la pratique de la lecture et aux livres. Après un refinancement massif de plus de 30% depuis le début de la législature, une nouvelle étape est aujourd'hui franchie avec l'adoption par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un avant-projet de décret modifiant le Décret relatif au développement des pratiques de lecture.

« Assurer à toutes les personnes vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles d'exercer pleinement leurs droits culturels » est un objectif majeur pour le Gouvernement. Dans ce cadre, les bibliothèques publiques (+ de 170 au total en Fédération Wallonie-Bruxelles) sont un acteur essentiel pour permettre **l'accès de toutes et tous à la culture, à la lecture et aux livres**.

Jusqu'en 2019, le financement du décret lecture publique avait été plafonné, de nombreuses reconnaissances de bibliothèques publiques avaient été mises en attente et les demandes de maintiens faisaient l'objet d'un moratoire.

Depuis le début de la législature, un effort important a donc été fait au niveau budgétaire pour refinancer le secteur. Le plein financement du décret Lecture publique a ainsi été atteint lors de l'adoption du budget 2023.

Entre 2020 et 2023, le financement des bibliothèques a été augmenté de 30%, soit 5,2 millions d'euros en plus. Cette trajectoire de financement supplémentaire, aujourd'hui complète, permet dorénavant une prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement et des emplois.

L'objectif est maintenant d'améliorer de manière qualitative les conditions de déploiement du secteur. Dans cette optique, une évaluation du décret balisant les missions des bibliothèques, a été menée en concertation avec les acteurs et actrices de terrain. Cette évaluation a permis au Gouvernement d'adopter ce vendredi en première lecture une révision du décret.

Cette révision permet d'une part une simplification administrative attendue par le secteur et d'autre part une redéfinition plus claire des missions des bibliothèques, avec l'ambition affichée de réaffirmer et renforcer le rôle essentiel des bibliothèques, qui offrent aujourd'hui des services culturels qui vont bien au-delà du « simple » prêt de livres.

Les bibliothèques publiques sont en effet des acteurs essentiels pour renforcer l'accès à la culture et la lecture pour tous les âges. Outre le prêt de livres, elles organisent des animations, des ateliers, des lectures de contes, Les bibliothèques sont désormais devenues des lieux de rencontres qui rendent la culture accessible au plus grand nombre, de par leur proximité au cœur des villes et villages, et leur accessibilité financière.

Outre ces révisions qualitatives attendues par le secteur, trois dispositifs spécifiques complémentaires sont prévus pour pouvoir être mis en œuvre par la suite :

- Un **soutien confirmé aux médiathèques locales qui proposent leurs propres collections médias** et qui œuvrent en partenariat avec Point Culture, dont les collections sont pour rappel désormais accessibles au public via le réseau des bibliothèques reconnues;
- Le lancement d'un dispositif innovant qui vise à **soutenir les ludothèques**, présentes aujourd'hui dans de nombreuses bibliothèques. Le jeu, dans toute la diversité des univers qu'il propose, peut en effet être un support extraordinaire pour favoriser les pratiques de lecture et langagière, mais aussi les échanges interpersonnels et ainsi renforcer les liens sociaux.
- Des actions visant à promouvoir l'accès à la **lecture en prison**, avec notamment le lancement d'un projet pilote à la prison de Haren.

« Les bibliothèques font vivre la culture sur notre territoire, et plus spécifiquement l'accès à la lecture au cœur de nos villes et villages, au plus près des gens. Depuis le début de la législature, un effort important a donc été fait pour refinancer ce secteur essentiel. C'est un signal positif : la Fédération Wallonie-Bruxelles entend soutenir toujours mieux nos bibliothèques, et l'accès démocratique au livre, à la lecture pour toutes et tous, et ce dès le plus jeune âge. Plus que jamais, je vous encourage à pousser la porte de votre bibliothèque ! », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

**Le projet « Petticoat government » représentera la Belgique francophone à la
60^{ème} Biennale de Venise**

La Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie Bruxelles International (WBI) ont confié la représentation belge francophone à la 60^{ème} Biennale des Arts visuels de Venise en 2024 au projet dénommé « Petticoat government ». Ce point a été validé, ce vendredi 28 avril, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard. Cette exposition prendra place au Pavillon belge du 20 avril au 24 novembre 2024.

Le projet « Petticoat Government » de Simona Denicolai et Ivo Provoost, sous commissariat d'Antoinette Jattiot, a été sélectionné par le jury, rassemblé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi 15 dossiers déposés, dont 13 recevables.

Les artistes Denicolai et Provoost ont déjà, à leur actif, un parcours florissant au sein des institutions d'art de la FWB et ont notamment exposé aux BPS22 (2005), MAC's (2008), Komplot (2008), Wiels (2009), Festival Anima (Prix des auteurs décerné par la SACD, 2020), l'ISELP (2020 et 2021) ou encore lors d'une résidence au Centre de la Gravure de La Louvière (dans le cadre d'Un Futur pour la culture 2022).

Leur projet occupera donc le pavillon belge de la Biennale des arts visuels en 2024 dans les Giardini. Après Venise, l'exposition sera reprise et accessible au public au BPS22 à Charleroi et au Frac-Grand-Large-Haut-de-France à Dunkerke.

« Je me réjouis de la sélection de ce projet, qui viendra notamment détourner la figure folklorique et bien connue dans nos régions du géant ou de la géante. « Petticoat Gouvernement » est un projet collectif, dans sa méthode de travail et dans sa représentation, un projet dynamique, poétique et subtilement politique, en bref, un projet culturel ambitieux et enthousiasmant qui viendra animer et faire rayonner notre pavillon belge de la Biennale de Venise en 2024 », souligne la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

« Je suis très heureux de la présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Biennale des Arts Visuels de Venise en 2024, et de la sélection du projet ambitieux et original de Simona Denicolai et Ivo Provoost, sous commissariat d'Antoinette Jattiot. Leur projet est pensé comme une œuvre totale, à la fois dynamique, participative, ludique et festive, avec un fort impact visuel immédiat vu la dimension des géants. L'œuvre des artistes favorisera la rencontre d'un public le plus large possible. La forte singularité de leur proposition marquera notre présence au pavillon belge de Venise » exprime le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

A propos du projet « Petticoat government »

Extrait du dossier de présentation : « C'est de manière totalement 'hors normes' que Denicolai et Provoost, entourés d'une équipe pluridisciplinaire, vont interroger la complexité de notre contemporaine paradoxalité... de ce monde où se mêlent cloisonnements et nouveaux horizons, universalisme et identités culturelles, traditions, patrimoine et expressions contemporaines. Ces paradoxes se retrouvent dans *Pettycoat Government* où des géants de carnivals venus des Pays-Bas, au sens large, et du pays catalan, se rendront à Venise et y dévoileront, sous et hors de leur squelette d'osier, les formes les plus inattendues de la création actuelle. »

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be/+32 473 27 14 79

Un nouvel outil pour consolider la compétence « Maisons de Justice » en Fédération Wallonie-Bruxelles

Sur proposition de la Ministre en charge des Maisons de justice Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé en seconde lecture un projet de décret portant le Code de la justice communautaire. Outre un travail de codification de cette compétence héritée de la 6^{ème} réforme de l'Etat, le projet vise notamment à amplifier l'échange d'informations entre acteurs et à consacrer les lignes directrices de ce maillon important de notre chaîne de sécurité.

La Ministre en charge des Maisons de justice Valérie Glatigny : « *Les Maisons de Justice et leurs partenaires jouent un rôle très important dans la chaîne pénale. Qu'il s'agisse de soutien aux victimes d'infractions ; de lutte contre la récidive ; de surveillance ou de réinsertion, ils remplissent des missions essentielles à la sécurité de tous. Ce Code démontre que la Fédération Wallonie-Bruxelles assume pleinement cette compétence tout en lui appliquant une approche qui lui est propre. Il vise aussi à formaliser et fluidifier l'échange d'informations entre les différents acteurs de la justice communautaire d'une part ; entre ces services et les autres acteurs de la justice au sens large d'autre part* ».

L'avant-projet de Code de la justice communautaire est un travail de codification qui s'accompagne d'une définition de la philosophie générale de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière.

1. Les Maisons de justice sont un maillon essentiel de la chaîne de sécurité

- Cette compétence est notamment liée à la surveillance électronique

Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été la première entité fédérée du pays à dégager les moyens nécessaires à l'entrée en vigueur de la réforme du juge d'application des peines. L'objectif de cette réforme fédérale était pour rappel d'assurer l'effectivité des peines de courtes durées.

- Les Maisons de justice accompagnent les auteurs qui sont sous contrôle judiciaire.

Elles assurent leur suivi dans le cadre de mesures de **réinsertion** en vue **d'éviter la récidive**. Ce faisant, elles aident à la mise en place des conditions imposées par l'autorité judiciaire. En outre, les Maisons de justice vérifient le respect de ces conditions (en complémentarité avec les services de police) et font rapport à l'autorité judiciaire qui peut, le cas échéant, révoquer la mesure et imposer une incarcération.

- **D'autres mesures visant à lutter contre la récidive sont mises en place :**
 - À travers le travail de réinsertion développé par des services partenaires tels que Praxis et Arpège-Prélude (notamment en matière de lutte contre les violences intrafamiliales) ;

- A travers la volonté de faire émerger un **modèle de désistance “Made in Belgium (francophone)”** en s’inspirant d’exemples ayant fait leur preuve à l’étranger (Canada, Ecosse, Suisse, France, etc.).

Pour rappel, la **désistance** est un processus qui vise à lutter contre le risque de récurrence d’un délinquant. Des stratégies sont mises en place pour développer un contexte propice en ce sens, notamment en termes de formation, d’emploi ou d’environnement social et familial. Plusieurs expériences menées à l’étranger soulignent que les facteurs de sortie de délinquance peuvent être liés à l’âge, à l’intégration dans des relations et réseaux non délinquants, aux événements de vie positifs (rencontre amoureuse, obtention d’un emploi, naissance...) ainsi qu’au renforcement des capacités de gestion des émotions.

L’objectif est donc d’accompagner les auteurs d’infraction en milieu ouvert et de travailler avec eux tant sur la motivation au changement, l’insertion sociale ou encore une meilleure gestion des émotions.

- **La FWB joue aussi un rôle important en matière de lutte contre le radicalisme.** La Ministre porte, avec le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, une série de projets en la matière et notamment un projet de décret organisant la participation aux CSIL R afin d’amplifier les échanges d’informations existants entre les différents acteurs concernés et prévenir les infractions terroristes tout en fournissant un cadre juridique sécurisant pour les travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Code de la justice communautaire permettra également l’adoption de protocoles visant l’échange d’informations entre les Maisons de justice et les services de sécurité ainsi que l’Ocam.
2. **Les Maisons de justice jouent également un rôle important en matière de soutien aux victimes :**
- De nombreux services d’aide aux victimes, agréés et/ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles répondent gratuitement aux demandes d’aide sociale et psychologique des victimes et proches de victimes.
 - Dans le cadre du **procès des attentats de Bruxelles**, les victimes peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier d’un accompagnement adapté à leurs besoins par les assistants de justice ou les services partenaires.
 - Outre le procès des attentats, les services partenaires des Maisons de justice veillent, suite à la réforme dite « urgences collectives », à une **prise en charge accélérée des victimes en cas de catastrophe** comme ce fut notamment le cas lors **du drame de Strepny**.

3. Les Maisons de justice interviennent enfin dans des situations familiales conflictuelles :

- Sur le plan civil, lorsque des situations familiales conflictuelles concernent des enfants, les Maisons de justice interviennent :
 - soit en réalisant des rapports à destination du Tribunal de la Famille pour l'éclairer sur la dynamique familiale en place et l'aider dans sa prise de décision ;
 - soit en organisant des espaces de rencontres encadrées entre un enfant et son proche.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

2^{ème} lecture pour l'avant-projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement

Le Gouvernement a approuvé ce vendredi 28 avril, en 2^{ème} lecture, l'avant-projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement. Le texte va maintenant être soumis à l'examen du Conseil d'Etat avant de poursuivre son parcours d'examen.

Le Gouvernement s'est plus particulièrement penché sur les diverses remarques et demandes formulées par les acteurs institutionnels de l'enseignement lors de la phase de négociation formelle du projet.

Le Gouvernement a confirmé que le texte comporterait deux mécanismes distincts, conformément aux orientations définies par les acteurs de l'enseignement en 2017 dans le cadre de l'adoption de l'avis numéro 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence :

- le mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles, qui vise le renforcement positif des membres du personnel ;
- le mécanisme d'évaluation, qui ne peut être activé qu'en cas de carence manifeste et répétée d'un membre du personnel, après que toutes les étapes du mécanisme de soutien aient été mises en œuvre.

Plusieurs modifications substantielles ont toutefois à nouveau été apportées au texte dans le même objectif que celles qui avaient déjà été intégrées précédemment : offrir, au cœur de la procédure d'évaluation, des balises qui protègent les droits des membres du personnel au moins autant que celles prévues dans les procédures disciplinaires existantes.

Parmi les principales modifications validées par le Gouvernement lors de cette deuxième lecture, on notera :

- des mesures pour assurer que les pouvoirs organisateurs disposent de l'expertise utile en matière d'évaluation pour mener le processus de façon impartiale ;
- la révision de la portée des sanctions après une première mention défavorable ;
- l'intégration du principe d'avis liant des chambres de recours pour autant qu'un vote majoritaire s'y exprime ;
- la possibilité de prolonger un plan d'accompagnement individualisé de commun accord si, lors de sa deuxième évaluation, un membre du personnel n'a pas remédié à toutes ses carences.

Enfin, une période transitoire a été prévue afin de permettre une entrée en vigueur du dispositif afin de :

- Laisser plus de souplesse et de temps aux directeurs et aux PO pour se former à la pratique du soutien et de l'évaluation ;

- Permettre aux acteurs de s'approprier l'outil qu'est le plan de développement des compétences professionnelles (PDCP) dans un climat serein et dans un objectif exclusivement centré sur l'accompagnement des membres du personnel ;
- Offrir davantage de temps aux directeurs pour mettre en place les premiers PDCP obligatoires (jeunes enseignants, enseignants qui en font la demande) et mener les premiers entretiens de fonctionnement avec l'ensemble des autres MDP.
- Mettre en évidence l'objectif prioritaire d'accompagnement et de soutien des MDP en permettant à ce volet du texte de se déployer positivement et de créer un climat de confiance.

Le décret entrera en vigueur le 1er janvier 2024, mais les procédures d'évaluation sommative ne pourront démarrer qu'à partir de la rentrée 2026 à condition que le PDCP ait été mis en place par un directeur formé, et que ce PDCP ait été conclu au plus tôt lors de l'année scolaire 2025-2026.

Dès l'entrée en vigueur du texte, un monitoring de sa mise en œuvre sera réalisé et communiqué annuellement au Gouvernement à l'instar du mécanisme mis en place dans d'autres dispositifs. Ce monitoring servira à suivre le déploiement des effets du texte sur le terrain et ne conditionnera pas l'entrée en vigueur du volet 2.

Les modifications apportées au texte seront présentées pour information aux fédérations de PO et aux organisations syndicales durant son examen par le Conseil d'Etat.

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR
jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be / +32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75